

ARRETE DU MAIRE

Services Techniques

OBJET : ARRETE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'ENTREPRISE « SAUR » – RUE DE LA PLATEFORME – ENTRE LE 22 MAI ET LE 4 JUIN 2023

Le Maire de la commune de Gréoux-les-Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1, ainsi que l'article L.2233-84 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la demande de l'entreprise SAUR, représentée par Monsieur Aymeric FOREST ; sise Traverse des Métiers – ZI St Maurice – 04104 MANOSQUE, en date du 10 mai 2023 pour la réalisation de travaux de reprise de deux branchements d'eaux usées, Rue de la Plateforme à Gréoux-les-Bains (04800) ;

Considérant l'incidence que généreront ces travaux sur la circulation ;

ARRETE

Article 1^{er} : Entre le 22 mai et le 4 juin 2023, l'entreprise « SAUR », sise Traverse des Métiers – ZI St Maurice – 04104 MANOSQUE, est autorisée à réaliser les travaux de reprise de deux branchements d'eaux usées, Rue de la Plateforme à Gréoux-les-Bains (04800).

Article 2 : Durant la période des travaux la rue sera fermée à la circulation. La mise en place de la signalisation appropriée sera à la charge du demandeur.

Article 3 : Le demandeur demeurera responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou qui seraient la conséquence d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation ou de protection de chantier.

Article 4 : Monsieur le commandant de gendarmerie de Gréoux-les-Bains, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gréoux-les-Bains, le 15 mai 2023

Le Maire



Paul AUDAN